

**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES  
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019  
2<sup>ème</sup> convocation**

**Extrait n°26**

**Nombre**

**De conseillers en exercice : 38**

**De Présents : 15**

**De Votants : 16**



Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2<sup>ème</sup> lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

**Date de la convocation : le 25 mai 2019**

**Présents :**

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

**Absents :**

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moillim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchatfi Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

**Représentés :**

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**

**Objet : Adhésion de la 3CO au GIP relatif à la politique de la ville.**

Par lettre en date du 15 novembre 2018, M. le Préfet de Mayotte annonçait pour le 15 décembre 2018 la création d'un GIP dédié à la politique de la ville et proposait aux collectivités qui le souhaitent d'y adhérer dès sa constitution à minima (Etat, CSSM, Caisse des Dépôts, CDM, AMM). Selon le préfet de Mayotte, ce nouvel outil au service du territoire permettra de renforcer la mise en réseau, la montée en compétences des acteurs, le partage et la capitalisation des connaissances et des expériences menées. Il sera le garant d'une gouvernance efficace et partenariale entre les principaux acteurs et financeurs dans les quartiers prioritaires « politiques de la ville ». Il sera financé par les crédits d'Etat au titre de la politique de la ville à titre principal et par la participation de ses membres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

- 1) **L'adhésion de la 3CO** au groupement d'intérêt public (GIP) dédié à la politique de la ville,
- 2) **De faire participer la 3CO** au financement du budget du GIP par le paiement d'une cotisation dont le montant sera fixé par le conseil d'administration de ce groupement ;
- 3) **D'autoriser le président à signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 25 mai 2019

Le président de la 3CO  
Zainoudine ANTOYISSA

